

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 2 septembre 2025, à dix-neuf heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
 Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
 Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2
 Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
 Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
 Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
 Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

A. ADMINISTRATION

A.1 Ouverture de la séance

178-2025 La séance de la réunion ordinaire du mardi 2 septembre 2025 est ouverte à 19h00 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Roxane St-Yves, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Madame Louise Ferron, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

A.2 Adoption de l'ordre du jour

179-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Charette, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour présenté;

A. ADMINISTRATION

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance
- 6.- Dépôt du rapport annuel portant sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle–période du 1er janvier au 31 décembre 2023

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

- 1.- Comptes soumis

C. RESSOURCES HUMAINES

- 1.- Fin de la probation du journalier aux travaux publics, M. Yannick Lamarche

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

- 1.- Déneigement des bornes-fontaines – Contrat de gré à gré – saison 2025-2026
- 2.- Déneigement des immeubles de la municipalité, de la patinoire et de la glissade à côté du terrain du bureau municipal - contrat de gré à gré - saison 2025-2026

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1.- Service incendie - Nomination d'un officier

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

- 1.- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation – Dépôt d'une demande d'aide financière – Réfection de la route du Pont Masson

G. GESTION DU TERRITOIRE

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

- 1.- Bilan – Camp de jour 2025
- 2.- Participation au transport adapté – CTCAM
- 3.- Remboursement de la compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité

I. DIVERS

- 1.- Changement du panneau électrique extérieur au centre des loisirs
- 2.- Centre des loisirs – Décapage et cirage du plancher de la salle
- 3.- Fin du remboursement de la compensation monétaire pour le capitaine et chef des opérations du service incendie

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

A.3 Approbation des procès-verbaux

180-2025 Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture. Il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents

A.4 Suivi du procès-verbal

<u>Date PV</u>	<u>Résolution</u>	<u>Titres</u>	<u>Information</u>
PV 12-08	166	Renouvellement des assurances générales et véhicules 2025-2026	Chèque envoyé
PV 12-08	168	Service incendie - Embauche d'un pompier volontaire	Fait
PV 12-08	169	Entente régionale d'entraide mutuelle relative à la protection contre les incendies - Autorisation de signature	Résolution envoyée + entente signée
PV 12-08	170	Rapiécage d'asphalte - Contrat de gré à gré	Résolution envoyée

PV 12-08	171	Travaux d'asphaltage - Ralentisseurs de vitesse de type dos d'âne - Contrat de gré à gré	Résolution envoyée
PV 12-08	172	Autorisation pour lancement d'appels d'offres pour les travaux du rang de l'Isle suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024	En attente de confirmation du MSP et du MTMD
PV 12-08	173	Remboursement de la compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité - Prolongation du délai	Publié dans le petit journal et sur la page Facebook
PV 12-08	174	Fête de la famille 2025 - Autorisation des dépenses	Fait
PV 12-08	175	Camp de jour - Félicitations à nos cinq animatrices	Remerciements mot de la mairesse
PV 12-08	176	Élection municipale du 2 novembre 2025 - Autorisation de dépenses et rémunération du personnel	Fait

A.5 Correspondance

- 1.- Ministère de la Famille**
 - 1.1- Programme de soutien aux politiques familiales municipales (15-08)
- 2.- Unité Régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie (URLSM)**
 - 2.1-Créez des racines - 2^e édition 19 septembre 2025 (15-08)
- 3.- Lobbyisme Québec**
 - 3.1-Lobbyisme et règles d’après-mandat (15-08)
- 4.- Association québécoise des transports (AQTr)**
 - 4.1-Sommet de la rentrée 2025 (29-08)
- 5.- Association forestière de la vallée du Saint-Maurice**
 - 5.1-Recherche de bénévoles pour Viens vivre la forêt 2025 (29-08)

A.6 Dépôt du rapport annuel portant sur l’application du Règlement sur la gestion contractuelle–période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel portant sur l’application du Règlement sur la gestion contractuelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents

B. RESSOURCES FINANCIÈRES

B.1 Comptes soumis

181-2025

IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Ferron, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédit. Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Léon-Le-Grand, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

C. RESSOURCES HUMAINES

C.1 Fin de la probation du journalier aux travaux publics, M. Yannick Lamarche

182-2025 CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Léon-Le-Grand a procédé à l'embauche de M. Yannick Lamarche, le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la période de 6 mois de probation prendra fin le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que suite à l'embauche final, le régime de retraite s'applique, aux conditions établies par la Municipalité, et ce à compter du 3 septembre 2025;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Charles Charette, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que les membres du Conseil de St-Léon-Le-Grand approuvent l'embauche officiel de Monsieur Yannick Lamarche à titre de journalier aux travaux publics.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

D. RESSOURCES MATÉRIELLES

D.1 Déneigement des bornes-fontaines – Contrat de gré à gré – saison 2025-2026

183-2025 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit faire déneiger les bornes-fontaines sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes-fontaines s'effectue à la suite d'une demande du directeur aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Sylvain Coutu et Garage R & S Lessard inc. ont déposé leurs offres (incluant les taxes) qui se détaillent comme suit :

2025-2026

Entreprise Sylvain Coutu	126.47\$ / hr
Garage R&S. Lessard inc.	109.23\$ / hr

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu comme suit :

- QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand accorde le contrat de déneigement des bornes-fontaines à Garage R & S Lessard inc., situé au 2010, rue Principale, Sainte-Ursule, Québec, J0K 3M0, au prix à l'heure détaillée ci-dessus, le tout taxes incluses, pour la prochaine saison;
- QUE le travail effectué soit conforme au devis descriptif ;
- QUE l'entrepreneur devra se conformer avec les lois et règlements en vigueur afin d'effectuer le déneigement.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

D.2 Déneigement des immeubles de la municipalité, de la patinoire et de la glissade à côté du terrain du bureau municipal - contrat de gré à gré - saison 2025-2026

184-2025 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit faire déneiger les entrées de ses immeubles, la patinoire et la glissade à côté du terrain du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Sylvain Coutu et Garage R & S Lessard inc. ont déposé leurs offres (incluant les taxes) qui se détaillent comme suit :

2025-2026

Entreprise Sylvain Coutu	12 877,20\$ / an
Garage R&S. Lessard inc.	10 290,26\$ / an

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu comme suit :

- QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand retienne les services Garage R & S Lessard inc. situé au 2010, rue Principale, Sainte-Ursule, Québec, J0K 3M0 pour déneiger les entrées des immeubles de la municipalité au coût établi ci-dessus pour la prochaine saison;
- QUE l'entrepreneur devra se conformer avec les lois et règlements en vigueur afin d'effectuer le déneigement;
- QUE le travail effectué soit conforme au devis descriptif;
- QUE la moitié du paiement sera effectué le 15 janvier et l'autre moitié le 15 avril de chaque année.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

E. SÉCURITÉ PUBLIQUE

E.1 Service incendie - Nomination d'un officier

185-2025 CONSIDÉRANT que Monsieur Vincent Bergeron, présentement pompier volontaire de la municipalité de St-Léon-le-Grand, a complété, avec succès, le programme de formation "*Officier non-urbain*" de l'École nationale des pompiers du Québec;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu comme suit :

- Que la municipalité de St-Léon-le-Grand nomme Monsieur Vincent Bergeron au titre d'officier pour son service incendie;
- Que le salaire soit ajusté en conséquence de cette nomination.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT

F.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation – Dépôt d'une demande d'aide financière – Réfection de la route du Pont Masson

186-2025 ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Léon-Le-Grand choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière sur la base de l'estimation détaillée du coût des travaux, préparée et signée par un membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Francis-Paul Gélinas ingénieur et coordonnateur du service technique de la MRC de Maskinongé, représente cette dernière auprès du Ministre dans le cadre du dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Madame Carine Dubé, appuyée par Monsieur Pascal Trudel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de St-Léon-Le-Grand autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection de la route du Pont-Masson dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du PAVL, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Roxane St-Yves directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

G. GESTION DU TERRITOIRE

H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

H.1 Bilan – Camp de jour 2025

187-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu que ce conseil accepte le dépôt du bilan du camp de jour 2025 tel que présenté. Le camp de jour accuse un déficit de 614\$ pour l'année 2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H.2 Participation au transport adapté - CTCAM

188-2025 CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Léon-Le-Grand par l'entremise de la Ville de Louiseville (organisme mandataire) a confié le mandat à Transport Adapté du Comté de Maskinongé TACM qui a été intégré en 2025 à la Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé CTCAM (organisme délégué) la gestion courante du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a demandé à la MRC de Maskinongé de devenir le mandataire pour le transport adapté pour 2026, 2027 et les années suivantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé a présenté une résolution d'intention en matière de transport collectif et adapté 130/06/2025 et a déposé son projet de Règlement numéro 302.25 relatif à la déclaration de compétence de la MRC de Maskinongé en matière de transport collectif et adapté de personnes;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires pour l'année 2025, 2026, 2027, la grille tarifaire ainsi que le plan de développement incluant les intentions des réinvestissements des surplus, en sachant qu'une révision se fera pour 2026-2027 en considérant le changement de mandataire, de territoire et de la démarche de déclaration de compétences de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Christian Charette, appuyé par Madame Marjolaine Poudrier et il est résolu ce qui suit :

- Confirme que la Ville de Louiseville étant le mandataire pour 2025 et la MRC de Maskinongé pour 2026, 2027 et les années suivantes;
- Confirme la participation de la municipalité de St-Léon-Le-Grand au transport adapté par la Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé (CTCAM);
- Confirme l'adoption de la prévision budgétaire triennale, le plan de développement et la grille tarifaire, tel qu'adopté par le mandataire;
- Confirme la participation financière pour 2025 de 3570,80 \$ et selon la même méthode de calcul pour 2026 un montant de 3570,80 \$ et pour 2027 un montant de 3570,80 \$ sous réserve des changements qui seront apportés pour 2026-2027.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

H.3 Remboursement de la compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité

189-2025

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal s'est donné comme mission de soutenir les jeunes sportifs de 0 à 17 ans (l'enfant âgé de 17 ans doit être inscrit au secondaire) et demeurant dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire encourager les jeunes à la pratique d'une activité sportive;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand avait relancé son *Programme d'aide financière aux familles* pour la saison 2024-2025 et qu'un montant de 4000\$ annuellement était disponible pour distribution aux familles qui en feront la demande. Les réclamations étaient pour la période du 1^{er} août 2024 jusqu'au 31 juillet 2025, soit une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT que le délai de dépôt pour les demandes de compensation financière a été prolongé jusqu'au 31 août 2025 pour permettre à toutes les familles de la municipalité de pouvoir en bénéficier;

CONSIDÉRANT que chaque enfant peut avoir droit à un remboursement pour les frais d'inscriptions à une activité sportive d'un montant maximum de 200\$ par enfant par année;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Carine Dubé appuyé par Madame Louise Ferron et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise le remboursement de la compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité pour un montant total de 4030\$ en respectant les conditions établies de la résolution 34-2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I. DIVERS

I.1 Changement du panneau électrique extérieur au centre des loisirs

190-2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de St-Léon-Le-Grand désire changer le panneau électrique extérieur au centre des loisirs dans le but de rendre ses installations sécuritaires et de permettre la tenue d'activités extérieurs nécessitant l'électricité ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Entreprise Denis Béland Inc. en date du 29 août au coût de 6 664,22\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que cette soumission inclut le cabinet, les pièces ainsi que l'installation et la main d'œuvre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que la municipalité de St-Léon-Le-Grand mandate Entreprise Denis Béland inc. pour le changement du panneau électrique extérieur au centre des loisirs au montant de 6 664,22\$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I.2 Centre des loisirs – Décapage et cirage du plancher de la salle

191-2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire le décapage et le cirage du plancher de la salle du centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de Nettoyage Mario Julien Inc. au coût de 1000\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que les coûts des produits nécessaires à la réalisation des travaux de maintenance (décapant, cire, etc.) seront à la charge de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Madame Louise Ferron, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal autorise le décapage et le cirage du plancher de la salle du centre des loisirs. Le travail de maintenance sera fait par Nettoyage Mario Julien au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

I.3 Fin du remboursement de la compensation monétaire pour le capitaine et chef des opérations du service incendie

192-2025

CONSIDÉRANT que par la résolution 75-2022, le conseil municipal autorisait au capitaine et chef des opérations du service incendie de la municipalité de St-Léon-Le-Grand qu'une compensation monétaire de 50\$ mensuellement pour son cellulaire lui soit remboursée sur sa paie;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de raisons de procéder au remboursement de la compensation monétaire de 50\$ mensuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Pascal Trudel et il est résolu que le Conseil municipal de St-Léon-Le-Grand met fin au remboursement de la compensation monétaire de 50\$ mensuellement au capitaine et chef des opérations du service incendie pour son cellulaire à compter du 1^{er} septembre 2025.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

K. PÉRIODE DE QUESTIONS

L. CLÔTURE DE LA SÉANCE

193-2025 L'ordre du jour étant épuisé Madame Marjolaine Poudrier propose, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu de clôturer la séance à 19h41.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Roxane St-Yves Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse